ABBEAL H
Société par actions simplifiée
au capital de 2 044 280 euros
Siège social : 2 rue de Valois
75001 PARIS

882 577 521 RCS PARIS

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 30 AOÛT 2024

PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 14.1 DES STATUTS DE LA SOCIETE

Le 30 août 2024,

Monsieur Sébastien LONJON, Président de la Société nouvellement désigné par acte des décisions unanimes des associés, a décidé de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- *Nomination de M. Vianney BLANQUART en qualité de Directeur général de la Société ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

IL A ENSUITE DECIDE CE QUI SUIT :

PREMIERE DECISION
(*Nomination de M. Vianney BLANQUART*
en qualité de Directeur général de la Société)

La collectivité des associés, avoir pris acte des décisions susvisées,

Décide de nommer en qualité de Directeur général, pour une durée indéterminée et avec effet à la date des présentes :

> **Monsieur Vianney BLANQUART**, né le 31/12/1992 à Château Gontier (53), de nationalité française, demeurant 6910 Rue de Normanville, Montréal, QC H2S 2C1 (Canada)

Décide que le nouveau Directeur général de la Société sera investi, dans les limites légales et statutaires, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société.

Décide que le Directeur général de la Société sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Prend acte de ce que Monsieur Vianney BLANQUART a déclaré par avance accepter les fonctions de président de la Société qui viennent de lui être confiées et a déclaré n'être

soumis à aucune interdiction ou incompatibilité pour l'exercice du mandat de directeur général de la Société.

DEUXIEME DECISION

(*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*)

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé électroniquement par tous les Associés, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et sera répertorié dans le registre des décisions du Président.



M. Sébastien LONJON
Président

Doc ID: 3fe20cf3ea086df8f89313c39e8ef47b23c356fa

Titre	Abbeal H - PV décisions Président 30 août 2024
Nom du fichier	Abbeal H - PV déc... 30 août 2024.pdf
Identifiant du document	3fe20cf3ea086df8f89313c39e8ef47b23c356fa
Format de date de la piste d'audit	DD / MM / YYYY
État	● Signé

Historique du document

ENVOYÉ	**31 / 08 / 2024** 18:33:08 UTC+2	Envoyé pour signature à Sébastien Lonjon (sebastien.lonjon@abbeal.com) depuis ecosse@hbc-avocats.com IP: 162.125.31.53
CONSULTÉ	**02 / 09 / 2024** 05:52:45 UTC+2	Consulté par Sébastien Lonjon (sebastien.lonjon@abbeal.com) IP: 101.102.142.190
SIGNÉ	**02 / 09 / 2024** 05:54:35 UTC+2	Signé par Sébastien Lonjon (sebastien.lonjon@abbeal.com) IP: 101.102.142.190
TERMINÉ	**02 / 09 / 2024** 05:54:35 UTC+2	Le document a été terminé.